



Conseil

et accompagnement

des collectivités locales

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle,

Donnez de l'envergure à vos projets

CONSTRUIRE

VALORISER

RÉNOVER

PLANIFIER

AMÉNAGER

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle est une association à but non lucratif investie d'une mission d'intérêt public.

Depuis plus de 30 ans, le CAUE définit avec les collectivités comment valoriser leurs territoires et réaliser leurs projets d'aménagement.

AVEC VOUS

Dès vos premières questions, avant même de vous engager dans un projet, contactez le CAUE, interlocuteur privilégié d'aide à la décision. Il vous permettra de mieux orienter vos choix.

Ses professionnels mettent à votre disposition leurs compétences techniques et culturelles en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Ils sont à vos côtés pour vous indiquer les éléments essentiels au démarrage et à la conduite de votre projet communal ou intercommunal, en synergie avec les autres acteurs mosellans de l'aménagement.

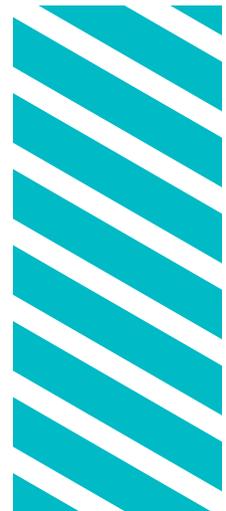
Sur simple demande, le CAUE vous délivre un conseil gratuit. Si vous le souhaitez, il peut vous accompagner dans vos projets.



Soucht



Courcelles-Chaussy



LE CONSEIL

C'est un outil d'aide à la décision : il contextualise, clarifie vos besoins et identifie les enjeux et actions à entreprendre. C'est un conseil écrit qui peut faire l'objet de présentations.

VOS BESOINS

- La construction, rénovation ou ravalement d'un bâtiment public (*groupe scolaire, périscolaire, mairie, gîte, salle polyvalente, musée rural,...*)
- L'aménagement d'espaces publics (*cœur de bourg, traversée, entrée...*)
- La valorisation des espaces naturels ou paysagers (*bords de rivière, étang,...*)
- L'amélioration et la préservation du cadre de vie (*ravalement de façade, petit patrimoine,...*)
- La requalification d'un quartier ou l'extension de village (*cœur d'îlot, reconversion,...*)
- La planification urbaine et les règles d'urbanisme (*note d'enjeu préalable au PLU,...*)

Le conseil du CAUE pour un projet de construction :

NOS RÉPONSES

- L'analyse succincte des sites
 - L'examen du bâti existant en cas de réhabilitation
 - L'opportunité et la faisabilité architecturales et urbaines
 - Les étapes clés et le calendrier de l'opération
 - L'approche globale du coût du projet et de l'opération
 - Le rôle et la responsabilité du maître d'ouvrage
 - L'identification des acteurs à mobiliser
- Les réponses sont personnalisées.

Le conseil est gratuit.

L'ANALYSE PARTAGÉE DE VOTRE COMMUNE

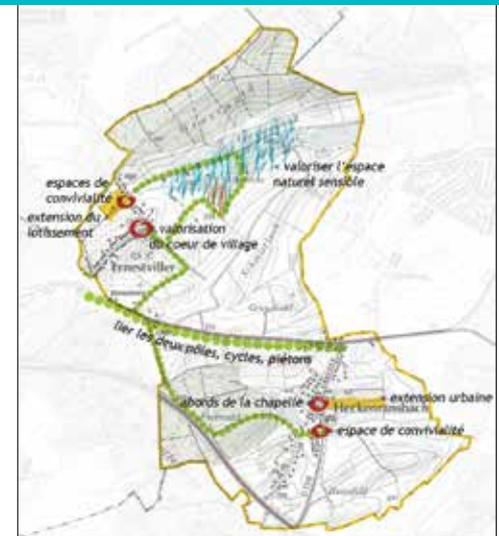
VOS BESOINS

- Identifier les potentiels du cadre de vie de votre commune
- Repérer les enjeux à prendre en considération
- Développer le débat et les réflexions communales
- Identifier les projets utiles et les champs d'actions possibles

NOS RÉPONSES

- Un repérage in situ et un entretien préalable
- Un diagnostic sommaire du territoire par thématiques
- Un document de synthèse incluant les pistes à privilégier
- Une réunion de restitution et d'échanges

L'analyse est gratuite pour les adhérents.



L'ACCOMPAGNEMENT DE VOS PROJETS ARCHITECTURAUX ET ESPACES PUBLICS

Il a pour objet de cadrer vos besoins et exigences qualitatives, de cerner les délais, budget et acteurs à mobiliser.

VOS BESOINS

- Evaluer la pertinence du lieu et la faisabilité de l'opération
- Valider les objectifs quantitatifs et qualitatifs, notamment environnementaux
- Fixer le budget, connaître les délais et acteurs
- Faire le choix de la meilleure conception architecturale lors des réunions de jury

Le pré-programme, votre document de référence, rédigé par l'architecte du CAUE :

NOS RÉPONSES

- Les objectifs d'intégration urbaine, les simulations d'emprises et leurs impacts
- Les objectifs de qualité architecturale et environnementale (*usages, confort, performance, ...*)
- Les besoins en surfaces et la mutualisation possible des espaces
- Les évolutions possibles (*extension, modularité, ...*)
- L'estimation globale du coût des travaux et des coûts induits
- Les étapes essentielles du projet à connaître avant de s'engager et le calendrier de l'opération
- L'identification des études techniques nécessaires (*de sol, des structures en réhabilitation, ...*)
- Les professionnels pour vous assister et les procédures de sélection conseillées

NOS PLUS

- Visite d'une opération similaire
- Participation à l'élaboration du programme
- Aide au choix du maître d'œuvre
- Analyse de l'esquisse

L'accompagnement est gratuit pour les adhérents.

LES AUTRES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES

➤ Vos objectifs de planification et l'urbanisme réglementaire

➤ Vos projets d'aménagement et d'urbanisme opérationnel

➤ Vos politiques de valorisation patrimoniales

➤ Vos besoins d'assistance architecturale

Ces accompagnements sont avec contribution financière.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle
2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001 • Scy-Chazelles • 57161 Moulins-Lès-Metz Cedex
tél. : 03 87 74 46 06 • fax : 03 87 74 75 74
email : contact@caue57.com • www.caue57.com